

/DA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-58 du 22 Mars 1996

Portant approbation du Budget Exercice
1996 de l'Office des Postes et Télé-
communications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et des Communications ;
- VU Le Décret N° 89-156 du 25 Avril 1989, portant approbation des Statuts de l'Office des Postes et Télécommunications de la République du Bénin et fixant sa dotation en capital initial ;
- VU Le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- SUR Proposition du Ministre de la Culture et des Communications ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 Janvier 1996

D E C R E T E :

Article 1er..- Est approuvé le budget prévisionnel pour l'Exercice 1996 de l'Office des Postes et Télécommunications de la République du Bénin tel qu'il figure en annexe au présent Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Mars 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



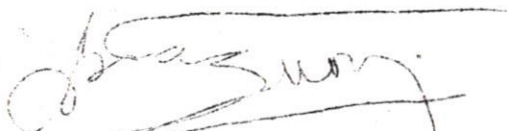
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,



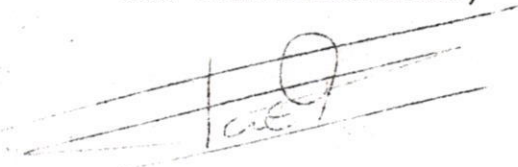
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Le Ministre de la Culture et
des Communications,



Félicienne GUINIKOUKOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 2 MCC-MPRE 8
AUTRES MINISTERS 17 SGG 4 GCONB 1 DGBM-DCOF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
IGAA-DLC 2 INSAE 1 BN-ENA-FASJEP-UNB 4 JO 1.-